

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Plan pauvreté - Action "rev'elle toi" : convention avec le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

L'action « rev'elle toi » s'adresse à 80 femmes bénéficiaires du RSA (BRSA), majoritairement de moins de 35 ans, ayant des enfants en bas âge et rencontrant des difficultés dans la gestion de leur vie quotidienne. Elles résident prioritairement dans les 1^{er}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Marseille.

Il s'agit de redynamiser la personne, de travailler sur ses freins et ses contraintes, de développer ses compétences afin de l'aider à envisager un avenir professionnel.

D'une durée de 6 à 12 mois, cet accompagnement prend en compte les situations sociales, médicales et professionnelles. Il se déroule selon trois étapes : la redynamisation socioprofessionnelle, la mise en action et la présentation d'un projet d'insertion sociale ou professionnelle.

Aussi, il est proposé de financer cette action du 01/11/2020 au 31/10/2021 selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 101 196 € cofinancé, dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'État et le Département, à 50 % par l'État pour un montant de 50 598 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

